



**NOTE AUX OPERATEURS
N° 13**

Du 13/09/2002

Objet : Validation des cautions

**P.J. : - modèle d'acte d'engagement de caution globale (2 pages)
- demande d'imputation sur l'acte d'engagement de caution globale (1 page)**

Suite à une récente observation de nos autorités de contrôle, il est rappelé que la validation des cautions bancaires relatives aux restitutions ou à la délivrance de certificats d'exportation ou d'importation ne peut s'effectuer sur simple présentation de télécopies (fax).

En conséquence, à compter du lundi 23 septembre 2002, l'OFIVAL ne prendra en compte que la caution originale.

De même les imputations sur acte d'engagement de caution globale doivent s'effectuer par courrier original de l'opérateur, et non par télécopie.

**Le Chef de la Division
Échanges Extérieurs,**

Jean-Claude THEVENIN



Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.